

SOGEFI TRAVAUX
Société par actions simplifiée
Au capital de 12.299.427 euros
Siège social : 27, rue Alessandro Volta – Espace Phare
33700 MERIGNAC
501 637 177 RCS BORDEAUX
(La « Société »)

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU PRESIDENT
EN DATE DU 21 JUIN 2025**

L'an deux mille vingt-cinq
Et le vingt-et-un juin,
Au siège social,

Monsieur Xavier BOUCKAERT agissant en qualité de Président de la Société,

I. APRES AVOIR RAPPELE QUE :

- selon les termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 20 juin 2024, il a été autorisé :
 - ✓ à procéder, en une ou plusieurs fois, conformément aux articles L. 225-197-1 et suivants du Code de commerce, à l'attribution d'actions ordinaires de la société, existantes ou à émettre, au profit :
 - des membres du personnel de la société ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
 - et/ou des mandataires sociaux qui répondent aux conditions fixées par l'article L. 225-197-1 du Code de commerce.
 - ✓ à décider la ou les augmentations de capital nécessaires à l'émission des actions gratuites attribuées en application de l'autorisation consentie, par incorporation au capital de sommes portées aux comptes de réserves, de report à nouveau et de primes, et émission corrélative au pair d'actions nouvelles et modifier en conséquence l'article 7 des statuts, relatif au capital social.
- selon délibérations en date du 20 juin 2024, le Président a, en exécution de cette autorisation, décidé l'attribution gratuite d'actions au profit des mandataires sociaux conformément aux dispositions de l'article L225-197-1 du Code de commerce et dans ce cadre a :
 - ✓ déterminé l'identité des bénéficiaires ainsi que le nombre d'actions attribuées à chacun d'eux,
 - ✓ fixé la durée de la période d'acquisition à 1 (un) an, expirant le 20 juin 2025,
 - ✓ fixé la durée de la période de conservation à 1 (un) an, expirant le 20 juin 2026,
 - ✓ subordonné l'acquisition définitive des actions à la réalisation des conditions suivantes :

Enfin, le Président rappelle qu'en conséquence de ce qui précède, il dispose de tous pouvoirs à l'effet :

- d'apprécier la réunion des conditions d'attribution définitive des actions à l'expiration de la période d'acquisition ;
- de statuer sur le nombre d'actions définitivement attribuées à chacun des bénéficiaires à l'expiration de la période d'acquisition

- de décider l'augmentation de capital nécessaire à l'émission des actions gratuites définitivement attribuées par incorporation au capital de sommes portées aux comptes de réserves, de report à nouveau et de primes, et émission corrélative au pair d'actions nouvelles et de modifier en conséquence l'article 7 des statuts, relatif au capital social.

II.A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

- Constatation du nombre d'actions définitivement attribuées à chacun des bénéficiaires de l'attribution d'actions gratuites décidée le 20 juin 2024 ;
- Augmentation du capital social d'un montant nominal de 647.338 euros par création et émission de 647.338 actions ordinaires nouvelles ; Modification corrélative des statuts :
- Pouvoir en vue des formalités.

CONSTATATION DU NOMBRE D'ACTIONS DEFINITIVEMENT ATTRIBUEES A CHACUN DES BENEFICIAIRES DE L'ATTRIBUTION D'ACTIONS GRATUITES DECIDEE LE 20 JUIN 2024

Le Président constate qu'au regard des conditions de présence qu'il avait défini dans sa décision d'attribution en date du 20 juin 2024, le nombre d'actions gratuites définitivement attribuées à l'ensemble des bénéficiaires dont la liste figure en annexe s'élève à 647.338 actions.

AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL D'UN MONTANT NOMINAL DE 647.338 EUROS PAR CREATION ET EMISSION DE 135.766 ACTIONS ORDINAIRES NOUVELLES ; MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS :

Le Président, en conséquence de la décision précédente et après avoir constaté que l'attribution gratuite décidée le 20 juin 2024 a porté sur des actions à émettre :

Décide d'augmenter le capital social de 647.338 € par émission de 647.338 actions ordinaires nouvelles d'un euro (1€) de nominal, ladite augmentation de capital étant définitivement réalisée à compter de ce jour au profit des attributaires des actions gratuites pour lesquels les conditions d'attribution définitives ont été remplies, par imputation à due concurrence sur le poste «Autres Réserves».

MODIFICATION CORRELATIVE DES STATUTS :

Le Président, en conséquence de cette augmentation de capital de 647.338 €, par émission de 647.338 actions nouvelles d'un euro (1€) de nominal :

Décide de modifier les articles 6 « FORMATION DU CAPITAL » et 7 « CAPITAL » des statuts de la société comme suit:

Il est ajouté à l'article 6 « FORMATION DU CAPITAL » in fine le paragraphe suivant :

« Aux termes des décisions du Président en date du 21 juin 2025 prises sur délégation de l'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 20 juin 2024, il a été constaté l'augmentation de capital d'un montant de 647.338 euros par création et émission de 647.338 actions attribuées gratuitement à un Directeur Général. »

L'article 7 « CAPITAL » est purement et simplement remplacé par ce qui suit :

« Le capital social est fixé à DOUZE MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ EUROS (12.946.765 €).

Il est divisé en DOUZE MILLIONS NEUF CENT QUARANTE-SIX MILLE SEPT CENT SOIXANTE-CINQ (12.946.765) actions nominatives, d'une seule catégorie, d'un euro (1€) chacune de valeur nominale. »

POUVOIR EN VUE DES FORMALITES

Le Président, en conséquence de ce qui précède,

Décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes afin d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président



ANNEXE

Détail du calcul du nombre d'actions gratuites définitivement attribuées à chacun des bénéficiaires au regard des conditions de présence

BÉNÉFICIAIRES	Nombre d'actions attribuées gratuitement ¹	Condition de présence	Nombre d'actions définitivement attribuées ¹
Monsieur Laurent LEPINGLE Directeur Général	647.338	oui	647.338
TOTAL	647.338		647.338